



Puis-je demander des vacances étant en contrat d'un an??

Par **megan1234567**, le **26/03/2015** à **13:43**

bonjour,

Je suis actuellement en apprentissage sur une durée de 1 an en hôtellerie.

Le rythme de l'apprentissage est de 2 jours à l'école et 3 en entreprise.

J'aimerais savoir si j'ai le droit de prendre des congés sachant que j'ai commencé en septembre 2014 et mon contrat se termine le 31 août 2015. mon école se termine le 20 juin donc je ne pourrai pas prendre de vacances avant, étant donné que je serai en cours 2 jours dans la semaine. Depuis que j'ai commencé mon contrat, je n'en ai pas eu de vacances et je ne sais pas comment en demander de peur de ne pas en avoir le droit.

Est-ce possible de demander les 2 dernières semaines d'août en congé payé (sachant que je suis en hôtellerie donc la pleine saison) et qu'il me paie le reste des jours que j'ai cumulé? ou n'ai-je pas le droit d'en prendre mais dans ce cas là doit-il me payer les jours cumulé? doit-il lui en parler ou pas??

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **26/03/2015** à **15:32**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et il préférera peut-être vous les indemniser en fin de contrat d'apprentissage puisque la période principale de prise va du 1er mai au 31 octobre...

Vous pourriez toutefois essayer de lui en parler...